

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 31 octobre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de novembre, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;
M. Alain FAGAT, ~~Mme Béatrice MECHIN~~, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;
Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;
Mme Annie PODEUR, Mme Ginette ALBERT, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, M. Guy PERRET de la ROËRE, M. Frank BLACHÈRE, Mme Bernadette BEAUPÈRE, ~~M. Cédric LESAGE~~, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, M. Camille JEANNEAU, M. Francis LACOSTE, conseillers.

Absent-e : Mme Béatrice MECHIN

Pouvoirs : M. Cédric LESAGE donne pouvoir à M. Julien RAVARY
Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS

Désignation du secrétaire de séance : M. Gildas BURY

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2025 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et les modalités de règlement de la part 2 du service commun.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

2025-11-001- VIE INTERCOMMUNALE : AJUSTEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PART 2 SERVICE COMMUN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint aux finances qui expose :

Le conseil communautaire de la CCLLA, par délibération du 2025-02-23 du 13 février 2025, a voté les montants provisoires des Attributions de compensations des communes dans l'attente :

- de l'évaluation des coûts de service 2025

- de l'atterrissage 2025 et de la part 2
- des propositions d'évolution de calcul de la part 1

Remarques :

- Augmentation de l'auto assurance en 2025 (14k) et des frais de gestion (11k)
- Secteur 1 = la part 2 est évaluée en amont sans connaissance préalable du volume des arrêts maladie de l'année, volume à répartir entre les communes 116 k

Plusieurs propositions sont présentées par la commission finances de la CCLLA :

- La part 2 est réglée sur l'exercice 2025 (elle est alors intégrée dans l'AC définitive votée le 13 novembre en conseil communautaire), et l'AC 2026 sera ajustée en conséquence (écart en AC définitive 2025 et prévisions budgétaires 2026)
- En 2026 règlement de la part 2 de l'AC 2025 et AC 2026
- Répartition de la part 2 sur 2 exercices (2025 et 2026) et ajustement de l'AC en 2026.

La commission finances communale qui s'est tenue lundi 3 novembre a émis un avis favorable à la 1^{ère} proposition, soit un règlement de la part 2 (évaluée à 27 608 €) sur 2025 et un ajustement en 2026 de l'écart entre l'AC définitive 2025 et les prévisions budgétaires de l'AC 2026.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE le montant de la part 2 de l'attribution de compensation pour l'année 2025 pour 27 608 €,**
- **DIT que la commune choisit un paiement de la part 2 sur l'année 2025 tel que présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2025-11-002- VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS

Cœur de village :

La maison médicale est prête à être livrée, la devanture de la pharmacie est achevée, les professionnels de santé intègrent peu à peu leurs locaux, ils ouvriront le mardi 15 décembre. Le salon de coiffure a fait le choix de passer les fêtes avant le déménagement le 5 janvier. La remise des clés officielle aura lieu le 8 décembre.

Les deux dentistes ont signé une promesse de bail, ils doivent attendre l'aménagement des locaux qui sont bruts actuellement. Ils pourront s'installer en mars/avril 2026.

Mercredi 12 novembre aura lieu la signature de l'achat du cabinet médical aux médecins, une convention d'occupation précaire sera établie pour la période précédant leur déménagement. Le modulaire sera enlevé avant fin décembre.

A partir du 12 novembre la Sté Colas fait les bordures et les enrobés autour de la place de la mairie et le parking devant la supérette, vers le 4 et 5 décembre les enrobés des trottoirs seront faits. Il manque des candélabres qui seront installés prochainement. Devant la médiathèque le parvis est achevé et des porte-vélos seront installés.

Lotissements :

Joséphine Baker : tous les lots sont vendus. Les accès seront finis l'an prochain (été).

Guigniers 2 : les deux derniers lots sont vendus.

Jardins de Bel air : certaines maisons sont terminées rue de Coulaines, la livraison finale est prévue pour le mois d'avril 2026. Une commission d'attribution des logements aura lieu jeudi 13 novembre. Une réunion au sujet des réseaux aura lieu prochainement avec le concours des services compétents de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance afin de préparer la restitution des réseaux.

Clos Tout blanc : viabilisation en cours.

PLU : repérage des OAP (opérations d'aménagement programmées) par le groupe de travail qui a fait le tour des différentes zones de lotissements identifiées, avec la question de l'accessibilité, les arbres à préserver, la priorisation de zones,... Nous avons l'avantage d'avoir une station d'épuration correctement dimensionnée pour accueillir une augmentation de la population.

Ateliers citoyens (qui ont démarré en octobre) :

Mobilités : dimanche 12 octobre, présentation des liaisons douces, périphérique vert, présentation des possibilités sur la commune et les projets de la CCLLA La Possonnière- Chalonnes et La Possonnière-Saint-Georges, dans une logique de trajets domicile- travail. Le tracé envisagé initialement n'a pas été validé par le département, un autre a été proposé par la commune. L'association « Changeons de braquet » était présente.

Cimetière : le 16 octobre, une dizaine de bénévoles a procédé à l'arrachage des végétaux, les ifs dont les racines abîmaient le monument ont été coupés. Bati Pierre Rénovation est intervenu pour nettoyer et rénover le monument et un artisan a refait la dorure des lettres.

Concours des jardins de Chaumont-sur-Loire : thème « le jardin fait son cinéma ». Le groupe a finalisé le dossier a été déposé cette semaine. La réponse sera donnée le 5 décembre.

Maison de retraite : Sophie Pettini est partie pour Ancenis. Déficit ramené à zéro, la gestion rigoureuse a permis d'assainir les comptes et la mutualisation a été profitable. Pour information les lycéens du Fresne vont intervenir sur le terrain de la maison de retraite de La Possonnière.

Marché : Pastel de Loire propose des plats et des acras, vient au marché depuis 15 jours. Le marché accueille désormais deux primeurs + un revendeur de fruits + huîtres + crêpière + fromager + fromages de chèvre.

Rue Victor Hugo : les travaux des trottoirs ont démarré.

Eglise : la question du stationnement devant le parvis est à nouveau posée, IL faut trouver un moyen de l'interdire cela génère une gêne pour les entrées et sorties lors des offices.

SNCF : ce matin le maire a assisté à une rencontre à la préfecture, avec Mme Dubré-Chirat député, Marc Schmitter président de la CCLLA, et différents responsables de la SNCF au sujet du stationnement autour des gares. Une étude est en cours, les résultats sont attendus pour janvier 2026 pour déplacer le bâtiment de la brigade, ce qui libérerait le rez-de-chaussée de la gare, et les blocs au bout du parking. Une extension de places de stationnement au bout du parking pourrait être envisagée. La question de la passerelle sur la ligne Angers-Cholet est à traiter aussi car l'actuelle n'est plus adaptée au flux des voyageurs.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de ces informations

2025-11-003- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°5 AJUSTEMENT CHAPITRE 041

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY, adjoint aux finances, qui expose :

Des ajustements sont nécessaires en ce qui concerne la ventilation des montants votés au budget prévisionnel 2025. En effet dans le cadre des paiements concernant le chantier Cœur de village il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 041 pour régulariser les écritures d'ordre concernant les reprises sur avance des fournisseurs, et abonder au compte 4 pour les travaux de voirie CCLLA. Des ajustements sont aussi nécessaires en prévision de la fin d'année au chapitre 012 sur l'opération 157, ainsi que concernant le montant de l'attribution de compensation de la CCLLA comme évoqué dans la délibération (n°2025-11-002).

Monsieur Julien RAVARY propose le tableau suivant :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|--|--------------------|----------------------------|--|--------------------|
| COMPTE | OBJET | MONTANT | COMPTE | OBJET | MONTANT |
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | | | | |
| 6068 | autres matières et fournitures | - 58 000,00 € | | | |
| | | | | | |
| CHAPITRE 012 | Charges de personnel | | | | |
| 64131 | personnel non titulaire | 14 600,00 € | | | |
| 6451 | cotisations à l'urssaf | 10 000,00 € | | | |
| 6455 | assurance du personnel | 3 400,00 € | | | |
| 6458 | autres organismes sociaux | 2 000,00 € | | | |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits | | | | |
| 739211 | autres prélèvements pr reversmt de fiscalité | 28 000,00 € | | | |
| | TOTAL | 0,00 € | | TOTAL | 0,00 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| COMPTE | OBJET | MONTANT | COMPTE | OBJET | MONTANT |
| CHAPITRE 041 | Opérations patrimoniales | | CHAPITRE 041 | Opérations patrimoniales | |
| op 186-2313 | cœur de village | 16 600,00 € | 238 | avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles | 16 600,00 € |
| CHAPITRE 21 | | | | | |
| op 157-21838 | matériel informatique | 300,00 € | | | |
| op 117-2152 | installations de voirie | - 300,00 € | | | |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | | | | |
| op 186-2313 | cœur de village | - 79 000,00 € | | | |
| CHAPITRE 458 | Opération sous mandat | | | | |
| 4581186 | Co-maîtrise ouvrage voirie cœur de village | 79 000,00 € | | | |
| | TOTAL | 16 600,00 € | | TOTAL | 16 600,00 € |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 telle qu'elle a été présentée ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-11-004- URBANISME : NOM DE VOIE - CHEMIN DE LA LANDE / CHEMIN D'ANDILLE

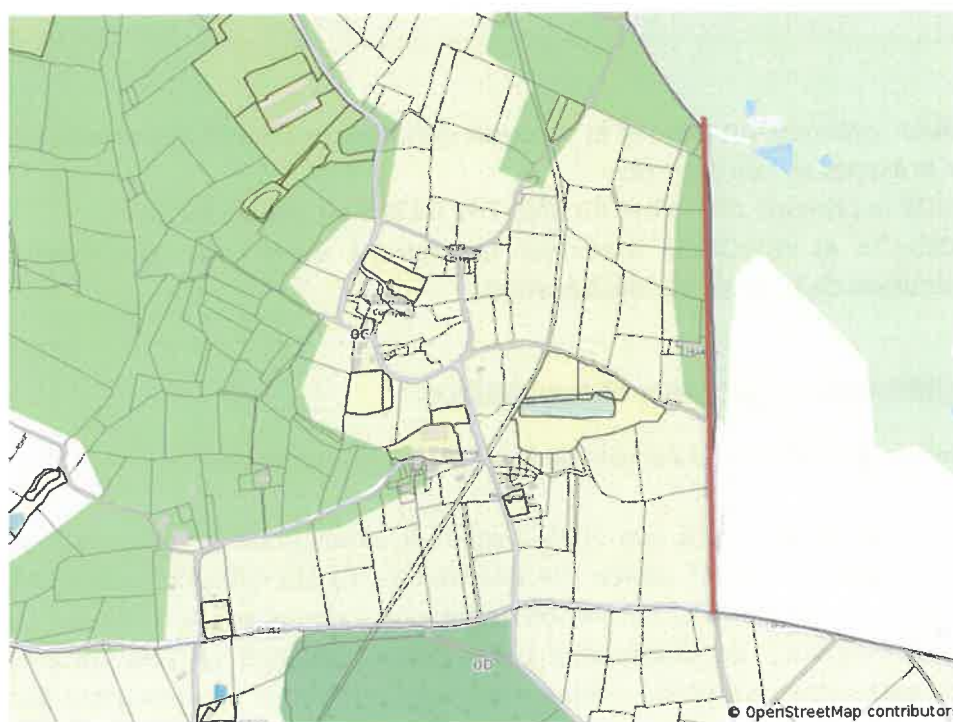
Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la commune a procédé à la révision de l'adressage des voies de la commune notamment par la délibération 2022-007 du 4 février 2022.

Cependant un ajustement est nécessaire et le nommage d'une voie est proposé à l'assemblée :

- la commune de Savennières qui vient d'engager son adressage, a pu constater que nous avons choisi un nom similaire à une voie déjà nommée sur cette commune et étant située à un autre endroit. Nous aurions dû informer de notre choix les communes ayant une voie limitrophe lors de notre campagne d'adressage en 2022 afin de ne pas générer de doublon. Il s'agit en l'espèce de la voie nommée Chemin de la Lande par la délibération 2022-007 du 4 février 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette anomalie et de nommer la voie concernée « Chemin d'Andillé », afin de se conformer au nom qu'elle a côté Savennières.

| Création 2022 | Nom ayant l'antériorité à Savennières | Nouveau nom 2025 |
|--------------------|---------------------------------------|------------------|
| La Possonnière | | La Possonnière |
| Chemin de la Lande | Chemin d'Andillé | Chemin d'Andillé |



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le nom de Chemin d'Andillé en remplacement de Chemin de La Lande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-11-005- URBANISME : ACQUISITION DU CHEMIN PRIVE BND 247 D1323

Monsieur le maire expose :

Monsieur Simonneau souhaite vendre son bien (parcelle D909). Afin de régulariser les différentes incohérences pour l'accès à son terrain, et après rencontre des propriétaires qui ont donné leur accord écrit, il est proposé à l'assemblée de valider le principe de l'achat par la commune du chemin privé (BND* 247 D1323) qui dessert sa parcelle. Par la suite la commune pourra d'une part conforter la trame verte permettant une mobilité douce, d'autre part régulariser les accès aux terrains limitrophes et éviter une situation de blocage. (**bien non défini*)



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le principe de l'achat du BND 247 D1323 au prix de 6€ le m²
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-11-006- URBANISME : VENTE PARCELLE 6 RUE DES GENETS

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Alain FAGAT qui expose :

La délibération 2025-06-003 du 6 juin 2025 a validé le principe de la vente de la parcelle 49247 D 2482 d'une surface de 753 m², située rue des Genêts. La SCI GALLARD MURZEAU qui était en attente des études de sols et du projet de son architecte, a donné son accord pour l'achat de cette parcelle. La Communauté de Communes Loire Layon Aubance va être informée du projet d'extension de cette structure petite enfance, (par nos services et par une lettre d'intention de la structure) qui concerne à ce jour que le bâtiment et ne générera pas d'augmentation de la capacité d'accueil.

L'avis du Domaine ayant été consulté, le prix proposé est de 125 €/m², soit arrondi à 95 000 €.

La signature du compromis peut donc être envisagée. La SCI GALLARD-MURZEAU demande une condition suspensive liée à l'obtention du prêt bancaire, et à l'accord de la CCLLA vis-à-vis de l'ouverture de nouvelles places d'accueil (demande en cours).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la vente de la parcelle 49247 D 2482 d'une surface de 753 m² à la SCI GALLARD MURZEAU pour agrandir le bâtiment de la micro-crèche,

- DIT que le montant est de 125 € le m2 soit arrondi à 95 000 €, suivant l'avis du Domaine (26/06/2025),
- DIT que les conditions suspensives sont : l'obtention du prêt bancaire, et l'accord de la CCLLA vis-à-vis de l'ouverture de nouvelles places d'accueil.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.**

2025-11-007 : SIEMML : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC SEPT 2024-AOUT 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique FAYOLA qui expose :

Le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) effectue à la demande de la commune des dépannages sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Des dépannages ont été effectués pendant la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Au total, 4 interventions ont eu lieu sur cette période. Le coût détaillé s'établit comme suit :

| n° opération | Collectivité | Montant des travaux TTC | Taux du Fdc demandé | Montant Fdc demandé | Date dépannage |
|--------------|------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| EP247-24-183 | Possonnière (la) | 577,60 € | 75% | 433,20 € | 29/10/2024 |
| EP247-24-187 | Possonnière (la) | 388,49 € | 75% | 291,37 € | 06/11/2024 |
| EP247-24-189 | Possonnière (la) | 388,49 € | 75% | 291,37 € | 22/11/2024 |
| EP247-25-191 | Possonnière (la) | 209,58 € | 75% | 157,19 € | 20/12/2024 |

Au regard du règlement financier, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours, arrêté en date du 26 avril 2016 (taux de fonds de concours par opération à 75%), et du 17 décembre 2019, le SIEMML sollicite de la commune le versement d'un fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025,
- Montant total de la dépense 1 564,16 € TTC,
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 1 173,13 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur ces opérations.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 1 173.13 TTC représentant 75% des opérations mentionnées dans le tableau présenté ci-dessus pour un montant total de réparations de 1 564.16 €**
- **VALIDE le versement en une seule fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer.**

2025-11-008- ALAE : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC LA FOL49

Madame Ginette ALBERT ne prend pas part au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie MARGOTTIN qui expose :

La Fédération des Œuvres Laïques 49 (FOL 49) est notre partenaire pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) depuis sa création en 2014.

L'ALAE présente l'avantage d'être une structure unique qui regroupe l'ensemble des services périscolaires et extra-scolaires proposés sur la commune, à savoir l'accueil du matin, du midi, du soir, du mercredi et des vacances, ainsi que la restauration scolaire.

Cette structure a des intervenants qualifiés travaillant au sein d'un projet pédagogique unique permettant une cohérence sur le fonctionnement des services, et sur tous les temps de l'enfant. L'ALAE est l'interlocuteur privilégié des équipes enseignantes et des familles et doit favoriser la coéducation.

Afin de poursuivre ce partenariat, Sylvie MARGOTTIN, présente le projet de convention pluriannuelle d'objectifs proposée par la FOL49 pour les années 2026-2027 et 2028.

Cette convention reprend les objectifs éducatifs proposés par l'association pour répondre aux objectifs définis par la commune.

Elle détaille les propositions de la FOL49, à savoir un appui éducatif, de la mise à disposition de personnel à raison d'un coordinateur assurant la direction de l'ALAE, d'animateurs recrutés à l'année et de vacataires, de la prise en charge de la gestion du volet des transmissions de données à la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La convention détaille également les mises à disposition de la collectivité en termes de locaux, de personnel pour la maintenance et l'entretien des bâtiments, pour la restauration.

Elle précise ensuite le montant prévisionnel des participations annuelles qui seront demandées à la commune et les modalités de versement.

En 2026 la participation communale s'élève à 297 314 €. Cette estimation est calquée sur celle de la commune au cours des dernières années, en prenant en compte l'ensemble des prestations exécutées. Une possibilité de modulation à la hausse ou à la baisse est inscrite dans la convention (3.4) avec un point annuel permettant d'actionner ou non les dispositifs, ce qui pourra être intéressant entre autres au niveau de la jeunesse. Ensuite pour les années suivantes, le montant de la convention est de 307 301 € pour 2027 et 317 859 € pour 2028.

Ces montants sont prévisionnels le solde de l'année N-1 est versé après présentation du compte de résultat de l'année écoulée au premier trimestre de l'année suivante.

De plus, une évaluation devra être menée sur les conditions de réalisation de l'action de ce partenariat avec la FOL49, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Après l'exposé de ce point, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter les modalités de cette convention et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

CF document en annexe

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs proposée par la FOL 49 telles qu'elles ont été présentées ci-dessus,**

- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.**

2025-11-009- ALAE : CONVENTION CANTINE A 1 €

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie MARGOTTIN qui expose :

Madame Sylvie MARGOTTIN précise que les tarifs des repas ont été votés par la délibération 2025-06-005 du 6 juin 2025, en prenant en compte le principe d'une tarification par tranche de quotient familial. Pendant toute la durée de la convention (3 ans), les tranches 1 et 2 se voient proposer le tarif à 1 €. Cette disposition prendra fin lorsque l'aide de l'Etat s'arrêtera.

| Quotient Familial | | Restaurant Scolaire tarif par repas 2025-2026 | Restaurant Scolaire tarif par repas dispositif "cantine à 1 €" 2025-2026 |
|---------------------------|-----------|--|---|
| Tranche 1 | <600 | 3,35 € | 1,00 € |
| Tranche 2 | 601-900 | 3,45 € | 1,00 € |
| Tranche 3 | 901-1100 | 3,90 € | 3,90 € |
| Tranche 4 | 1101-1400 | 4,20 € | 4,20 € |
| Tranche 5 | 1401-1600 | 4,40 € | 4,40 € |
| Tranche 6 | >1601 | 4,40 € | 4,40 € |
| <i>Commune extérieure</i> | | <i>5,10 €</i> | |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la tarification de la cantine à 1€ telle qu'elle vient de lui être présentée,
- **DIT** que cette tarification s'appliquera pendant la durée du financement de l'Etat et qu'elle prendra fin lorsqu'il sera remis en cause,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2025-11-010 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE

DYNAMIQUE :

prévisions budgétaires en cours

CONVIVIALE :

prévisions budgétaires en cours

SOLIDAIRE

tarifs des camps qui seront présentés au prochain conseil

DURABLE

atlas de la biodiversité intercommunal (en pj)

QUESTIONS DIVERSES

Battue administrative ce dimanche matin, et sur la voie sncf,

11 nov à 11h commémoration, deux porte-drapeaux ont été installés sur le monument, les anciens combattants s'occupent de positionner les drapeaux et de les enlever.

6 déc 17h Saint-Barbe, Charlotte GRIMAULT et Maxime Ouvrard représenteront la commune.
Réunion publique PLU 10h30

Tour de table :

GP Les travaux de Kipsely vont commencer, l'architecte va s'inspirer des bâtiments maison médicale et pharmacie.

Nathalie Pichard le 6 déc = les créateurs au Ponton,
13 déc : arrivée du père Noël au Port
Bb : conseil des petites Goganes

Charlotte GRIMAULT : 15 novembre, tournois de palet salle des Vaureitres
Classement Helloasso = la commune est dans le top 5 des communes du département où le tissu associatif est le plus actif !

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

**Prochain Conseil Municipal privé le 5 décembre 2025 à 20h,
public le 12 décembre 2025 à 20h.**

Liste des délibérations prises lors de la séance du 7 novembre 2025 :

| | |
|--|-----|
| 2025-11-001- VIE INTERCOMMUNALE : AJUSTEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PART 2 SERVICE COMMUN | 99 |
| 2025-11-002- VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS | 100 |
| 2025-11-003- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°5 AJUSTEMENT CHAPITRE 041 | 102 |
| 2025-11-004- URBANISME : NOM DE VOIE - CHEMIN DE LA LANDE / CHEMIN D'ANDILLE | 103 |
| 2025-11-005- URBANISME : ACQUISITION DU CHEMIN PRIVE BND 247 D1323 | 103 |
| 2025-11-006- URBANISME : VENTE PARCELLE 6 RUE DES GENETS | 104 |
| 2025-11-007 : SIEML : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC SEPT 2024-AOUT 2025 | 105 |
| 2025-11-008- ALAE : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC LA FOL49 | 106 |
| 2025-11-009- ALAE : CONVENTION CANTINE A 1 € | 107 |
| 2025-11-010 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE | 107 |

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,
M. Gildas BURY